



# LE TOUR DU LAC

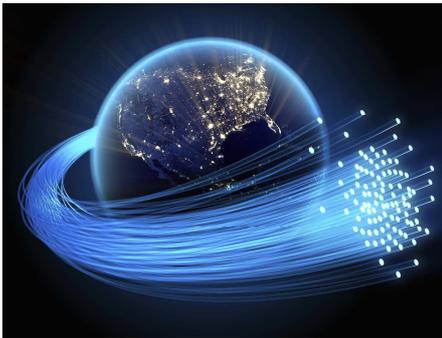
Mensuel  
d'informations municipales

*Municipalité de Lac-Édouard*

Volume 11 numéro 9

Septembre 2017

## Internet et cellulaire



Le 31 août dernier marquait l'aboutissement d'un travail de sept ans visant à doter le Haut-Saint-Maurice d'une couverture internet HV et cellulaire. En effet, les gouvernements de proximité que sont La Tuque, La Bostonnais et Lac-Édouard ont réussi à obtenir 13 millions de dollars de chacun des deux programmes fédéral (Brancher pour innover) et provincial (Québec Branché) pour un total de 26 millions de dollars.

L'annonce nous a été faite par nos deux ministres et députés, monsieur François-Philippe Champagne, député de Saint-Maurice-Champlain et ministre du Commerce international et madame Julie Boulet, députée de Lavoilette, ministre responsable de la Mauricie et ministre du Tourisme, lors d'une conférence de presse tenue à La Tuque.

Ce projet est le premier projet approuvé par Brancher pour innover et Québec Branché.



De gauche à droite : M. Normand Beaudoin, maire de La Tuque, Mme Julie Boulet, ministre du Tourisme, M. Éric L'Heureux, président De Solutions Ambra et M. François-Philippe Champagne, ministre du Commerce international.

Photo : Audrey Tremblay, Le Nouvelliste

Voici en bref ce qui sera fait avec ce 26 millions de dollars :

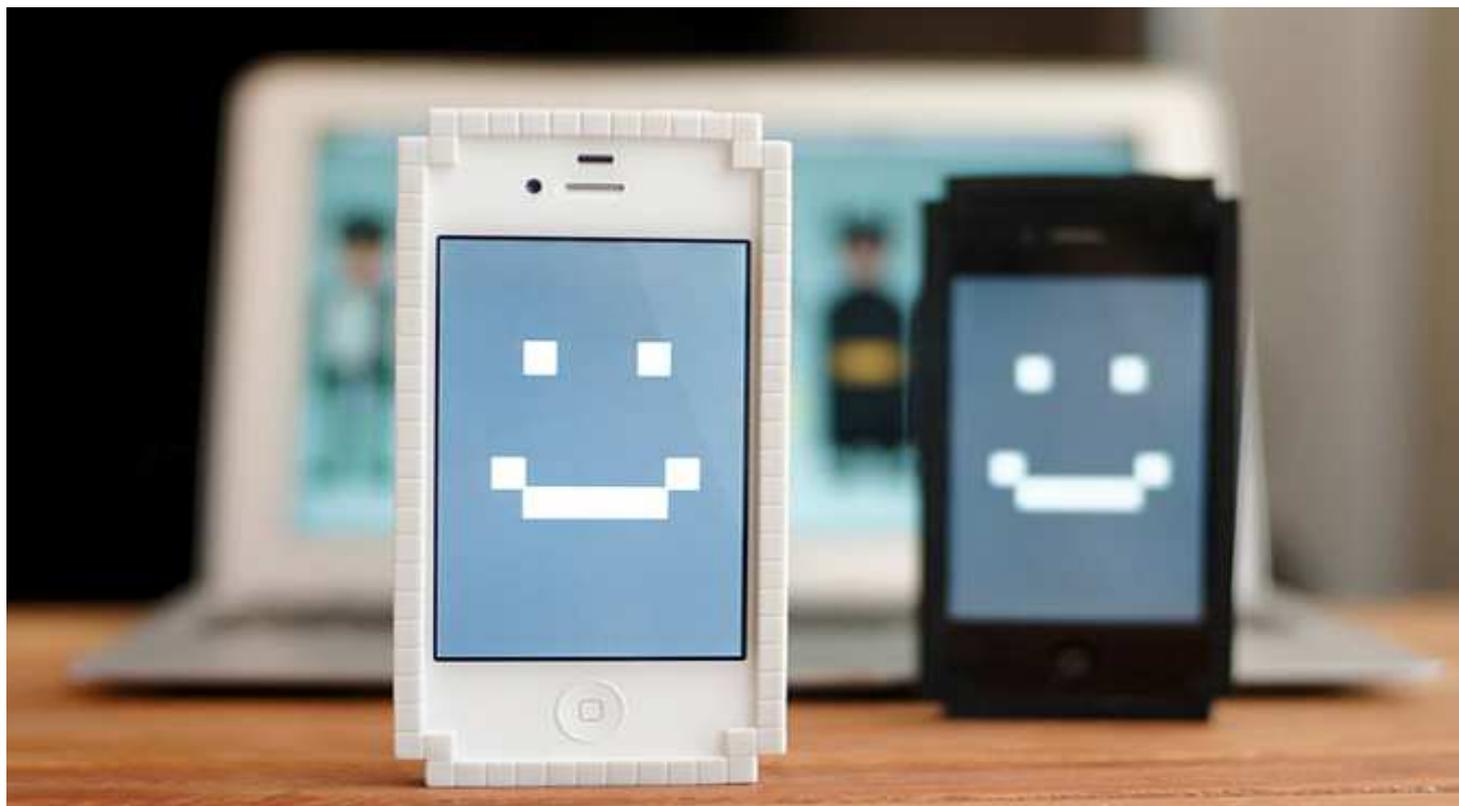
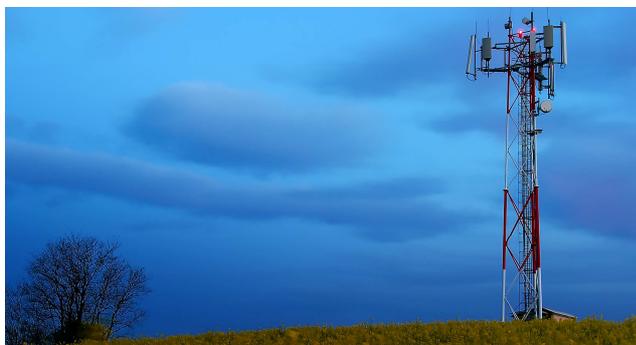
- Technologie utilisée : LTE avancée (Long Term Evolution).  
(La technologie LTE, ou technologie d'évolution à long terme, est la norme d'excellence en matière de communication sans fil. ... Issue de la LTE, LTE Advanced est la technologie de communication mobile la plus rapide et la plus avancée du monde. Source : Internet).
- Construction d'une dorsale de fibre optique de Saint-Tite jusqu'à Chambord,
- Construction d'une dorsale de fibre optique du km 150 de la route 155 jusqu'à Lac-Édouard, plus une autre de La Tuque jusqu'à Parent,

*Dans ce numéro :*

Internet et cellulaire	1 2
Municipalité : Affaires nouvelles	3
Baignade à la plage du Parc municipal	4
Élections municipales	
Pompes submersibles	5
Bandes riveraines	
Permis de construction	6
Séjour à Lac-Édouard...	
Classique internationale de canots	7
Message de madame Annie Tremblay	
Vidange des fosses septiques	8
Chats, Chats, Chats	
La P'tite École à la ferme	9
Des nouvelles de votre Coop	10
Les Amies d'Édouard	11
Des nouvelles de votre Biblio	
Clinique de sécurité incendie	
La roulette russe de la psychose	12 13

## Internet et cellulaire (suite)

- 10 communautés touchées : Lac-Édouard, La Bostonnais, Lac-Chat, St-Joseph-de-Mékinac, Lac-à-Beauce, Hervey-Jonction, La Tuque, Parent, Wemotaci, Lac-Bouchette,
- Construction de 7 tours pour transmettre le signal internet et cellulaire, dont une à Lac-Édouard,
- Début des travaux d'ingénierie prévu à l'automne 2017,
- Début des travaux de l'installation de la fibre prévu au printemps 2018,
- Début des travaux de construction des tours prévu au printemps 2019,
- Services internet et cellulaire prévus à Lac-Édouard en 2020,
- Vitesse Internet : jusqu'à 30 Mbps, moyenne canadienne actuelle : 18,6 Mbps (19,8 Mbps en milieu urbain, 14,81 Mbps en milieu rural),
- Responsable des travaux : Solutions Ambra.



*Tous les citoyens sont bien heureux de cette bonne nouvelle !*



## Municipalité : Affaires nouvelles

### Avis public



Veillez prendre note que l'assemblée publique du Conseil municipal de Lac-Édouard du mois d'octobre **aura lieu le mercredi 4 octobre, à 19 h**, au lieu du 11, tel que prévu.

En effet, les prochaines élections municipales ayant lieu le dimanche 5 novembre 2017, la loi nous oblige à ne pas tenir une réunion publique du Conseil à moins d'un mois de la date d'un scrutin municipal.

Bienvenue à toutes et à tous.

### Croix-Rouge

La Municipalité de Lac-Édouard a récemment conclu une entente avec la Croix-Rouge. Cette dernière vise à établir les paramètres de collaboration entre la municipalité et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur.

Comme partenaire de la municipalité, la Croix-Rouge contribue, selon ses normes et dans la mesure de ses capacités, à aider les citoyens affectés par un sinistre en dispensant les services aux sinistrés (hébergement, alimentation, habillement de secours, couverture, articles de soins personnels, réconfort, etc.).

Dans le cadre de cette entente, nous avons besoin de deux personnes bénévoles qui serviraient d'agentes de liaison entre nos deux organismes.

Les personnes intéressées sont priées de donner leur nom à madame Johanne Marchand, au 819-653-2238 ou par courriel à [johanne.marchand@lacedouard.ca](mailto:johanne.marchand@lacedouard.ca)

### Génératrice

Dans le but de s'assurer d'offrir à ses citoyens la meilleure assistance possible en cas de sinistre majeur, la municipalité a installé, à son Centre communautaire, une génératrice de 20 000 watts, entièrement automatisée.

Celle-ci fournira suffisamment de courant pour alimenter le système de chauffage de la bâtisse, les bureaux de la Mairie, la pompe à eau et l'éclairage.

Ainsi, la municipalité, avec le support de la Croix-Rouge, pourra accueillir et loger confortablement les citoyens dans le Centre communautaire et rester en contact avec les organismes pouvant nous offrir des secours supplémentaires.

Cet équipement, de plus de 10 000 \$, a été acheté grâce au programme TECQ (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui fait qu'aucune somme n'a été déboursée par la municipalité.

Merci à messieurs André Beaulieu, Yvon L'Heureux, Michel Marchand et Serge Richard pour leur travail bénévole lors de l'installation de cet équipement.



## Baignade à la plage du Parc municipal

La Municipalité de Lac-Édouard a été avisée par ses assureurs qu'elle devait se conformer aux lois et règles de la Régie du Bâtiment du Québec, chapitre B-1.1, r. 11, **Règlement sur la sécurité dans les bains publics**, Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1, a. 185, par. 38), **concernant les activités permises à la Plage du San.**



Ces lois et règles obligent la municipalité d'avoir sur place un surveillant-sauveteur professionnel certifié et ce, en tout temps. Devant cette impossibilité, la compagnie d'assurances de la municipalité oblige cette dernière à interdire la baignade à la Plage du San. Ce sont pour ces raisons que des affiches indiquant : « Baignade interdite » ont été installées sur la plage.

Ce n'est donc pas par mauvaise volonté que la municipalité a agi ainsi. Nous devons nous conformer aux règles établies par les assureurs.

De plus, pour la sécurité de tous, nous vous rappelons qu'il est aussi interdit de sauter ou de plonger du pont dans la rivière Batiscan. Pour plus d'informations, consultez les deux guides relatifs à une plage publique, même pour une activité de baignade pour une seule journée :

- Code de la construction : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/lois-reglements-et-codes/par-domaine/lieux-de-baignade.html>
- Règlements sur la sécurité dans les bains publics : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/B-1.1,%20r.%2011/>

**Veillez prendre note que le parc municipal est ouvert jusqu'au 15 octobre et ce, de 8 h à 17 h.**

## Élections municipales : 5 novembre 2017

### Liste électorale

Pour pouvoir voter lors des élections municipales du 5 novembre prochain, vous devez être inscrit sur la liste électorale. Si vous avez voté aux élections municipales de Lac-Édouard, en novembre 2013, vous êtes automatiquement inscrit.

Pour vérifier si vous êtes inscrit sur la liste, communiquer avec madame Johanne Marchand au 819-653-2238.

La date limite pour s'inscrire sur la liste électorale est le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

### Mise en candidature

- Avis est donné à toutes les personnes désireuses de poser leur candidature au poste de maire ou de conseiller pour la Municipalité de Lac-Édouard. Vous devez vous procurer un formulaire de déclaration de candidature à compter du 22 septembre 2017 auprès de madame Johanne Marchand, présidente d'élection, au 195, rue Principale, Lac-Édouard.
- Une fois votre formulaire complété, ce dernier devra être remis par le candidat, en personne, à madame Johanne Marchand, au plus tard le 6 octobre, 16 h 30.

## Pompes submersibles



Plusieurs résidents du village possèdent une pompe submersible (sump pump). **Certains ont relié cette dernière au réseau d'égout, ce qui est défendu par la loi.**

Cette situation entraîne un surplus d'eau au système de traitement des eaux usées et un risque de bris des équipements. De ce fait, ces citoyens mettent en péril le confort de leurs voisins et font augmenter les frais que la municipalité charge aux utilisateurs du réseau d'égout.

De plus, comme nous devons faire un rapport au ministère de l'Environnement concernant le fonctionnement de notre système de traitement des eaux usées et de tous les événements hors normes, ces **déversements illégaux**

risquent de nous voir imposer des amendes par le MDDELCC, lesquelles devront être payées par tous les utilisateurs du réseau d'égout.

Nous demandons donc à tous ceux dont la pompe submersible est reliée au réseau d'égout de **corriger cette situation immédiatement** et de rediriger l'eau sur leur terrain. Soyons des citoyens responsables.

## Bandes riveraines

Nous sommes conscients de l'importance de protéger nos bandes riveraines; il en va de la qualité de l'eau de nos lacs et de nos cours d'eau.

En effet, les arbres, les arbustes et les herbes qui s'y trouvent agissent comme un tampon retenant les éléments (phosphore et azote) qui nourrissent les cyanobactéries (algues bleu-vert) et les plantes aquatiques.

On nous pose souvent les questions suivantes :

- Comment puis-je revégétaliser ma bande riveraine ?
- Quelles essences devrais-je planter ?
- Si j'ensemence, que devrais-je ensemer ?
- À quelle période de l'année, au printemps ou à l'automne ?



Un site Internet devrait répondre à presque toutes vos questions : <http://banderiveraine.org>

**Bonne chance avec vos plantations !**

## Permis de construction et autres permis

Voici les principales étapes à suivre afin de faciliter **vos** demandes de permis de construction ou autres permis :

① Dans un premier temps, compléter une demande de permis préliminaire sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : [www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca), dans la section demandes en ligne située au bas, à gauche de la page d'accueil.

Veillez prendre note que cette demande n'est qu'un formulaire préliminaire et non une demande officielle ou encore un permis.

Vous pouvez aussi communiquer directement avec l'inspecteur municipal de la municipalité par téléphone au 819-653-2238.

← DEMANDES EN LIGNE

- ▶ Changement d'adresse
- ▶ **Demande de permis**
- ▶ Inscription aux offres d'emploi
- ▶ Inscription aux recherches d'emploi
- ▶ Inscription d'une annonce dans la zone immobilière
- ▶ Vos questions et commentaires
- ▶ Sondage

② Suite à l'envoi de votre demande préliminaire par courriel ou suite à votre appel téléphonique, l'inspecteur municipal vous fera suivre par courriel, par télécopieur ou par la poste, selon votre choix, la demande de permis officielle de la Municipalité de Lac-Édouard que vous devrez compléter.

③ Avec cette demande complétée, **vous devrez retourner un plan d'implantation de vos travaux et un plan détaillé de la construction prévue** ou tout autre document pertinent. Cette demande et ces plans devront être retournés par la poste ou par courriel à l'adresse suivante : [inspection@lacedouard.ca](mailto:inspection@lacedouard.ca)

④ Veuillez prendre note qu'une fois que tous les documents nécessaires pour l'obtention de votre permis sont entre les mains de l'inspecteur municipal, **ce dernier a trente (30) jours pour vous émettre ou vous refuser un permis.**



⑤ Le paiement des permis doit s'effectuer par chèque ou encore par paiement bancaire. Vous devez nous aviser lors de votre demande officielle de votre mode de paiement.

⑥ Pour toute information supplémentaire en lien avec les demandes de permis ou la réglementation municipale, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur municipal, monsieur Jean-François Lessard.

## « Séjour à Lac-Édouard, un endroit plein d'histoires à découvrir ! »

En juillet dernier, la « blogueuse » de Tourisme Mauricie, madame Marianne Dorval, a passé trois jours à Lac-Édouard afin de se documenter sur nos entreprises touristiques.

Pour voir le fruit de ses découvertes, rendez-vous sur le site de Tourisme Mauricie.

En descendant sur la page, choisissez « Les Secteurs de la Mauricie », cliquez sur « Haute-Mauricie ».

L'article s'intitule : « Séjour à Lac-Édouard, un endroit plein d'histoires à découvrir ! »



Bonne lecture.



## Classique internationale de canots

Lac-Édouard est bien représenté à la Classique internationale de canots de la Mauricie



Après avoir organisé la 2<sup>e</sup> édition Lac-Édouard de la Course de canots provinciale, le 15 juillet dernier, Sylvain et Christian Marchand étaient au départ de la Classique internationale de canots de la Mauricie, le 2 septembre, et ce pour une 8<sup>e</sup> année. Après avoir parcouru les 190 km sur la rivière Saint-Maurice, en 13 h 48 min 44,870 s, nos deux représentants ont terminé au 17<sup>e</sup> rang. Rappelons que Christian et Sylvain sont les fils de Johanne et Michel Marchand de Lac-Édouard.

Bravo les gars, nous sommes tous très fiers de vous !

## Message de madame Annie Tremblay



Bonjour à vous tous,

Comme certains le savent déjà, après deux mandats, je quitte mon poste de conseillère municipale. Cette décision fut difficile à prendre, mais réfléchie. En effet, je me dois de me concentrer sur ma famille, ma santé et mon entreprise. Je reste toutefois impliquée au sein du projet de la P'tite École en tant que responsable du cours d'art dramatique.

Ces années d'implications m'ont fait connaître, côtoyer et travailler avec différentes personnes tout à fait intéressantes et sympathiques. Un merci particulier à monsieur Larry Bernier, aux différents conseillers avec qui je me suis impliquée sur de nombreux projets et missions, ainsi qu'à mesdames Johanne Marchand, Mélanie Dagenais et Sonia Cloutier avec qui nos collaborations furent toujours joyales, productives et appréciées. Sans oublier tous les bénévoles qui se sont impliqués avec moi dans les projets que j'ai pilotés et dans lesquels je me suis impliquée dans le cadre de mes fonctions municipales, dont principalement les projets majeurs suivants : les rénovations de la salle de classe, de la bibliothèque, du bureau municipal, le projet de rénovation intérieure du Centre Communautaire, ainsi que le projet de la patinoire municipale.

Merci particulier à chacun de vous chers concitoyens et concitoyennes, de la confiance que vous m'avez octroyée en m'ayant permis d'accéder à ce poste et à ces fonctions, en espérant que j'ai été à la hauteur de vos attentes.

Je souhaite au nouveau Conseil de Lac-Édouard beaucoup de succès et de réussites dans les futurs projets, qu'ils soient rassembleurs et représentatifs de l'ensemble de la population et des entreprises établies sur le vaste territoire de cette belle municipalité ! Beaucoup a été fait, mais il reste encore à accomplir. Bon courage à toutes et tous.

Vous allez me manquer !

Annie Tremblay, Directrice et Vice-présidente de la Seigneurie du Triton

## Vidange des fosses septiques entre le 4 et le 13 octobre : Rappel

La vidange des fosses septiques pour les résidents permanents et les villégiateurs se fera entre le 4 et le 13 octobre 2017

### Les responsabilités des citoyens sont les suivantes :

- ▶ **Bien identifier votre immeuble (numéro civique ou de lot);**
- ▶ **Assurer le libre accès** du camion à la fosse septique (barrière, clôture, corde à linge, etc.);
- ▶ **Dégager et déterrer les couvercles** de la fosse septique;
- ▶ **Aviser M. Jean-François Lessard, inspecteur municipal, au 819-653-2238** si vous avez des consignes particulières (couvercles de fosse non visible lors de la vidange 2015, entrée spécifique, endroit à éviter avec le camion, etc.);
- ▶ Afin de localiser rapidement la fosse, **veuillez identifier l'endroit** (bâton, ruban, etc.) où elle se trouve.



**La Municipalité de Lac-Édouard agit en tant qu'intermédiaire et elle n'a aucune responsabilité envers les tiers.**

## Chats, Chats, Chats

Dans le dernier numéro du Tour du Lac, nous vous informions que des mesures sont prises par la Municipalité pour contrôler le nombre de chats dans le village.

### Voici un rappel des principales mesures qui sont appliquées :

- Il est obligatoire d'obtenir une licence pour garder un chat (**10,00 \$ / an**).
- Le chat doit porter son médaillon, en tout temps.
- Tout chat errant ne portant pas de médaillon pourra être capturé par un membre du Service de la sécurité publique ou toute personne ou organisme autorisé à appliquer le règlement. Ces derniers peuvent saisir et mettre à la fourrière un chat qui ne porte pas de médaillon.
- Il est interdit de garder plus de deux (2) chats par unité d'habitation ou par logement.
- Chaque propriétaire d'un chat qu'il a sous sa garde et contrôle doit – dans les deux mois de son acquisition ou dans les deux mois de l'adoption du présent règlement – **procéder à sa stérilisation auprès d'un vétérinaire membre en règle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.**
- Tout gardien d'un chat doit garder son animal sur le terrain qu'il occupe ou dont il est propriétaire, de manière à ce qu'il ne puisse en sortir et errer dans la municipalité.
- En tout temps, **il est interdit de nourrir un chien ou un chat errant.**
- Le défaut de se conformer aux dispositions du règlement 151-2016 entraîne une amende de 100 \$ pour une première infraction et une amende de 200 \$ pour toutes infractions subséquentes.



Au cours du mois de septembre, la Municipalité retiendra les services de la Fourrière municipale pour capturer tous les chats errants qui ne porteront pas de médaillon.

**Il est très important que votre chat porte son médaillon en tout temps, car lorsque les responsables de la fourrière viendront, ils captureront tous les chats ne portant pas leur médaillon.**

## La P'tite École à la ferme



Le mercredi 6 septembre, les élèves, Alex Bernard, Mathis Gosselin et son frère William, accompagnés des enseignantes de La P'tite École, mesdames Rollande Lecours et Émilie Rioux, ont été reçus par messieurs Simon Parent et Artur Luis, de Sanatorium Historique Lac-Édouard.

Artur leur a montré comment se faisait la préparation des paniers de fruits et légumes. Simon leur a fait visiter la chambre froide et il leur a demandé d'aider Artur à remplir quelques paniers de légumes.

Par la suite, le groupe s'est dirigé dans les champs pour en apprendre davantage sur les différentes cultures qu'on y retrouve, y compris celle des trois sœurs : maïs, haricot grimpant et courge. Est-ce que vous savez pourquoi on les appelle Les Trois Sœurs ? Chaque culture profite du voisinage des deux autres : les tiges de maïs servent de support aux haricots grimpants, ce qui évite de mettre en place des tuteurs. Les haricots, grâce à leurs nodosités racinaires enrichissent le sol en azote, ce qui favorise la croissance des deux autres cultures. Les courges étalent leur large feuillage sur le sol, captant le rayonnement solaire, ce qui a un triple effet : d'une part d'inhiber la croissance des mauvaises herbes; d'autre part, en formant une sorte de paillis vivant, de créer un microclimat qui retient l'humidité dans le sol; enfin, leurs épines les protègent de l'ensemble des herbivores.



Madame Émilie aimait bien nourrir les lamas.



Nous, on a eu un plaisir fou à croquer les carottes fraîches.

En quittant, chaque élève est reparti avec plusieurs plants de légumes ou de fines herbes en pot, avec livraison à domicile grâce à l'amabilité de Simon.

Quelle belle visite !



L'aubergine est pour madame Rollande.



La coriandre embaumera la classe.



Un plant de tomates pour maman.

Merci aux gens de Sanatorium Historique Lac-Édouard pour votre accueil.

## Des nouvelles de votre Coop

Le cumulatif à ce jour pour 2017 dépasse celui de 2016. En effet, à la fin août, nous en sommes 572 247 \$, comparative-ment à 561 907 \$ à pareille date l'an passé. On peut donc constater que nous avons progressé et ce, de près de 2 %. Merci à toutes et à tous.

Votre magasin général est en très bonne situation financière grâce à votre support mais aussi grâce au travail de nos excellents employés et de nos nombreux bénévoles.

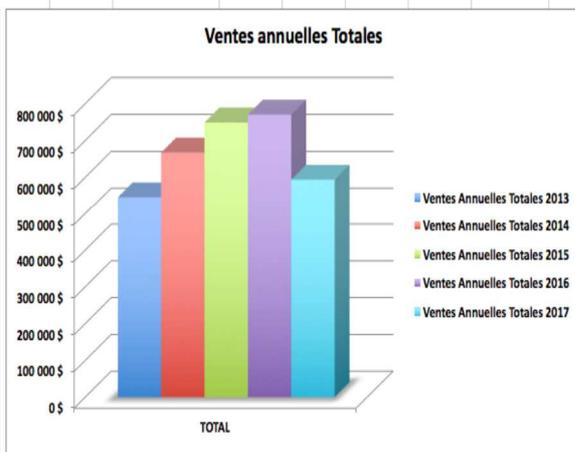
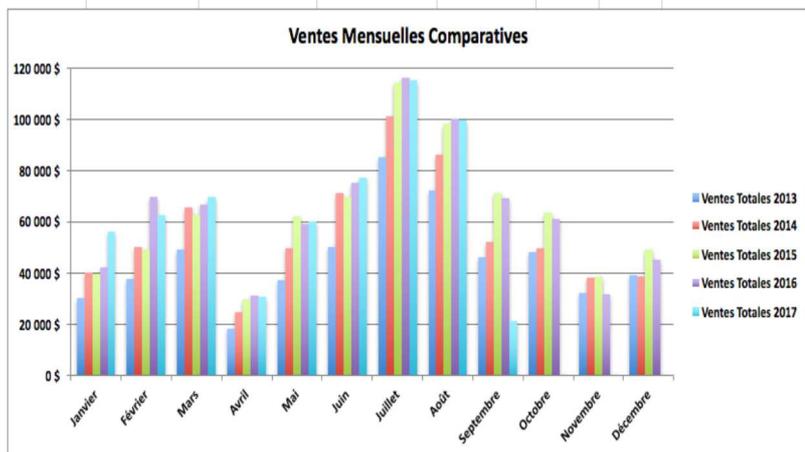
Voici **les rayons de soleil de la Coop** qui nous accueillent avec le sourire au fil des jours :

Nathalie Milette, Suzanne Jutras,  
Huguette Cloutier, Hélène Morisset,  
Hélène Rioux et  
Carole Brassard.

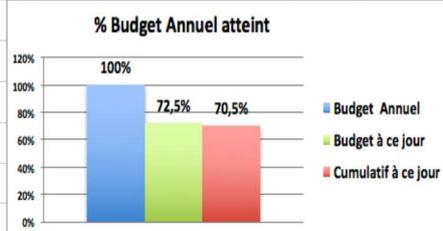


### Voici les résultats détaillés du mois d'août 2017 :

#### Août 2017



	Budget Annuel	Cumulatif à ce jour
Magasin	560 000 \$	388 501 \$
Essence	252 000 \$	183 746 \$
<b>Total</b>	<b>812 000 \$</b>	<b>572 247 \$</b>



Continuons à encourager notre Coop, achetons chez nous !

## Les Amies d'Édouard

Les activités régulières du groupe reprendront le mardi 19 septembre, à compter de 9 h. Déjeuner au Domaine du Lac-Édouard.

Bienvenue à toutes !

Merci pour votre participation en grand nombre au tirage que nous avons organisé. Les profits seront partagés entre la Coop et les Amies d'Édouard.

Voici la liste des gagnants :

1<sup>er</sup> prix : Courtepointe : Lucie Desbiens,

2<sup>e</sup> prix : Tableau de Lise Bertrand : André Lesage

3<sup>e</sup> prix : Sac brodé par Denise Journault : Lise Thiffeault

Olympe Bordeleau,

Représentante du Comité Les Amies d'Édouard



## Des nouvelles de votre bibliothèque municipale



Plusieurs périodiques sont disponibles à notre bibliothèque Marie-Desbiens et ils portent sur divers sujets qui pourraient vous intéresser.

Science, Chasse et pêche, Arts, Décoration et Recettes sont à votre portée. On peut emprunter ces revues pour une période déterminée (2 semaines).

Bonne lecture.



## Clinique de sécurité incendie

Le Service de sécurité incendie sera présent à la Caserne de Lac-Édouard, **le lundi 30 octobre à compter de 13 h**, pour offrir aux citoyens de Lac-Édouard une séance publique de formation et d'essai d'extincteurs portatifs.



Le métier de pompier ou pompière vous intéresse ?

Soyez des nôtres.

Nous embauchons !



Alexandre Bilodeau, t.p.i.  
Capitaine à la prévention

## La roulette russe de la psychose

Tous savent que nos gouvernements fédéral et provinciaux s'apprêtent à légaliser et à réglementer le cannabis. Afin que tous soient bien informés sur le sujet, nous reproduisons ci-dessous un article de Marie-Ève Bourgoin-Alarie, de TC Média Nouvelles, paru le samedi 2 septembre 2017.

**CANNABIS.** Dans une lettre ouverte envoyée aux médias, les médecins psychiatres de la Mauricie et l'Association des médecins psychiatres du Québec demandent au gouvernement de fixer l'âge légal de consommation de cannabis à 21 ans.

Pourquoi 21 ans ? Afin de limiter l'accès aux jeunes et envoyer le message que l'utilisation du cannabis n'est pas anodine.



« 21 ans, c'est vraiment un minimum, lance Dre Marie-Frédérique Allard, médecin psychiatre au Centre régional de santé mentale à Shawinigan et cosignataire de la lettre. Le cerveau termine son développement entre 21 et 25 ans sur le plan physiologique. Comme le cerveau croît constamment avant cet âge, la consommation de cannabis à un jeune âge est plus dommageable. »

La consommation régulière de cannabis chez les jeunes entraîne des déficits au niveau de l'attention, de la mémoire, de la vitesse de traitement de l'information et de l'intelligence, d'après l'Association québécoise des programmes pour premiers épisodes psychotiques.

### Des risques augmentés de psychose\*

Le risque de psychose **augmente de 40% chez les personnes ayant déjà consommé du cannabis... et de 390% chez les consommateurs intensifs.** Et impossible de prédire les personnes chez qui la consommation de cannabis déclencherait une psychose. « C'est une roulette russe », image l'Association dans la lettre ouverte. La psychose pourrait, par exemple, entraîner des hallucinations et de la paranoïa.

### « 21 ans, c'est vraiment un minimum », Dre Marie-Frédérique Allard

Il y a également un risque que la légalisation du cannabis entraîne une augmentation des besoins de services psychiatriques et psychosociaux, estime Dre Marie-Frédérique Allard.

C'est que les personnes qui ont consommé du cannabis avant l'âge de 18 ans auraient 2,4 fois plus de risque de recevoir un diagnostic de schizophrénie 15 ans plus tard comparativement à ceux qui n'en ont pas utilisé. Le risque de schizophrénie serait augmenté en lien avec la fréquence de consommation jusqu'à six fois.

Par ailleurs, des membres de l'Association des médecins psychiatres du Québec sont convaincus que la légalisation aura pour effet d'augmenter la consommation chez les jeunes adultes ayant l'âge de consommer, mais aussi chez les jeunes n'ayant pas l'âge requis.

## La roulette russe de la psychose (suite)

### Un manque de prévention préoccupant

Dre Allard s'inquiète aussi de l'absence de plan de prévention et de sensibilisation à moins d'un an de la légalisation prévue du cannabis. « Ça lance le message que ce n'est pas grave. Le gouvernement veut légaliser le cannabis, mais il n'y a pas encore de programme de prévention. On a fait un gros cas de la cigarette, des risques de cancer associés. Le cannabis aussi entraîne d'aussi grands risques, sinon plus, de cancer des poumons. Et au-delà de la prévention sur le plan de la santé physique, il n'y a pas encore de prévention concernant la santé mentale », souligne-t-elle.

« Le message que ça envoie, c'est que c'est cool de fumer du cannabis. Ce n'est pas le cas. On est aussi très inquiet des concentrations de THC dans le cannabis », ajoute-t-elle. Car le gouvernement ouvrirait la porte à un taux maximal de 28% de THC, le composant qui entraîne le plus de dommages au cerveau. Dre Allard spécifie que le cannabis que l'on retrouve actuellement a des concentrations de THC variant entre 12% et 30%.

« Plus la concentration de THC est forte, plus il y a un risque de psychose. »

Le THC, que l'on retrouve dans le cannabis, cause notamment la réduction du volume cérébral, l'amincissement du cortex et des changements au niveau de la matière blanche du cerveau.

« La consommation de cannabis n'est pas quelque chose que l'on doit banaliser », conclut Dre Allard.

### Les psychiatres recommandent aussi...

- 1- Déterminer une concentration maximale de THC et l'indiquer sur l'emballage
- 2- Interdire toute forme de publicité, y compris sur l'emballage
- 3- Interdire la culture à domicile à des fins non médicales
- 4- Adopter un modèle de distribution sans logique de profit
- 5- Intégrer un programme d'éducation dans le cursus scolaire du secondaire
- 6- Outiller les parents
- 7- Déployer des campagnes de sensibilisation
- 8- Financer l'accès à des ressources additionnelles en santé

\*Psychose : perte de contact temporaire avec la réalité qui indique la présence de maladies mentales sous-jacentes comme la schizophrénie, la maladie d'Alzheimer, le trouble bipolaire ou la dépression psychotique. (Institut universitaire de santé mentale Douglas, <http://www.douglas.qc.ca/info/psychose>)

Source : Marie-Ève Bourgoïn-Alarie : [marie-eve.bourgoin-alarie@tc.tc](mailto:marie-eve.bourgoin-alarie@tc.tc)

L'HEBDO JOURNAL

TC Média Nouvelles, Vos nouvelles du samedi 2 septembre 2017, Mauricie

[http://web.tcmmedianouvelles.ca/index.html?url=http://www.lhebdojournal.com/actualites/2017/8/31/la-roulette-russe-de-la-psychose.html&category=actualites&utm\\_source=tcmn\\_newsletter&utm\\_campaign=tcmn\\_newsletter\\_article\\_display&utm\\_medium=tcmn\\_newsletter&utm\\_term=article\\_url\\_click5&utm\\_content=1.0.1&time=1504345310387&lang=fr](http://web.tcmmedianouvelles.ca/index.html?url=http://www.lhebdojournal.com/actualites/2017/8/31/la-roulette-russe-de-la-psychose.html&category=actualites&utm_source=tcmn_newsletter&utm_campaign=tcmn_newsletter_article_display&utm_medium=tcmn_newsletter&utm_term=article_url_click5&utm_content=1.0.1&time=1504345310387&lang=fr)

## Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale  
Lac-Édouard  
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238  
Télécopie : (819) 653-2338  
Messagerie : [infos@lacedouard.ca](mailto:infos@lacedouard.ca)

### Heures d'ouverture du bureau municipal

**Lundi au jeudi :**  
**8 h à 12 h et 13 h à 16 h**

**Vendredi : 8 h à 12**



Retrouvez-nous sur le Web :  
[www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca)



Facebook :  
[www.facebook.com/LacEdouard](https://www.facebook.com/LacEdouard)

### DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Communiquez avec madame Johanne Marchand,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
(819) 653-2438 / Courriel : [johanne.marchand@lacedouard.ca](mailto:johanne.marchand@lacedouard.ca)

### PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard  
Inspecteur municipal  
(819) 653-2238 / Courriel : [jean-francois.lessard@lacedouard.ca](mailto:jean-francois.lessard@lacedouard.ca)

### CHANGEMENT D'ADRESSE - DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais  
Directrice générale adjointe et agente de développement rural  
(819) 653-2238 / Courriel : [melanie.dagenais@lacedouard.ca](mailto:melanie.dagenais@lacedouard.ca)

### ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les assemblées publiques du Conseil municipal de Lac-Édouard se tiennent  
le deuxième mercredi du mois à 19 h.

**Date de la prochaine assemblée régulière :**  
**le mercredi 4 octobre 2017 à 19 h**

**Bienvenue à toutes et à tous !**

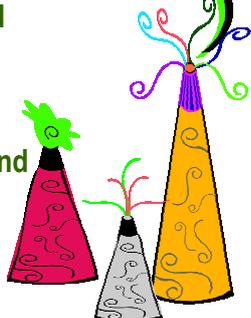
## Bonne Fête

### Septembre

12 : Christian Marchand  
13 : Lyne Boivin  
15 : Chantal Corriveau  
16 : André Lebel  
17 : Marie-Élaine Chevarie  
21 : Michel Gagnon  
24 : Majelaine Chabot Boily  
26 : Nicolas Bernard

### Octobre

3 : Johanne Marchand



### Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec les responsables du journal **avant le 27 septembre** pour le prochain numéro.

La mise en page du Tour du Lac nécessite plusieurs jours de travail. Donc, vous comprendrez qu'il nous est impossible de publier des articles à la dernière minute.

**N.B. Toutes les informations doivent nous parvenir par écrit : courriel ou texte manuscrit.**

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Larry Bernier et Rollande Lecours  
(819) 653-2155

Courriel : [bernier.lecours@xplornet.ca](mailto:bernier.lecours@xplornet.ca)